Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 001-210102695-20261117-852026-AI

Département de l'AIN

Arrondissement de NANTUA **COMMUNE DE NANTUA**

Canton de NANTUA

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DE LA DELEGATION SPECIALE- DL2026-85

Séance du 17 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre 2026 à 17h, les membres de la délégation spéciale de Nantua, instituée par arrêté préfectoral du 16 novembre 2026, se sont réunis en Mairie de Nantua, 17 rue de l'Hôtel de Ville à huis clos, sous la présidence de Madame Claude COMET doyenne d'âge de la délégation, en application des articles L.2121-35 a L.2121-39 du Code General des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Monsieur Patrick PERREARD, Monsieur Jean-Pierre ROUSSELLE, Madame Claude COMET.

1- Installation des membres de la délégation spéciale

La doyenne d'âge, Madame Claude COMET ouvre la séance à dix-sept heures. Les membres de la délégation spéciale décident à l'unanimité de tenir la séance à huis clos.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., La délégation spéciale procède à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Jean-Pierre ROUSSELLE.

Le président de séance donne lecture de l'arrête préfectoral du 16 novembre 2026 constatant la vacance du conseil municipal consécutive a l'arrêt du Conseil d'Etat du 09 novembre 2026, et portant nomination des membres de la délégation spéciale de la commune de Nantua.

Madame Claude COMET déclare installés dans leurs fonctions les membres nommés par l'arrêté préfectoral susvisé :

- ✓ Monsieur Patrick PERREARD
- ✓ Monsieur Jean-Pierre ROUSSELLE
- ✓ Madame Claude COMET

Le président de séance rappelle à L'assemblée que Les pouvoirs de la délégation sont strictement limites par l'article L.2121-38 du Code General des Collectivités Territoriales aux actes de pure administration conservatoire et urgente.
Elle ne peut en aucun cas engager Les finances communales au-delà des ressources disponibles de l'exercice courant, ni modifier le budget ou le personnel de la commune.
Ses fonctions prendront fin de plein droit dès l'installation du prochain conseil municipal

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 001-210102695-20261117-852026-AI

Département de l'AIN

Arrondissement de NANTUA **COMMUNE DE NANTUA**

Canton de NANTUA

2- Election du président de la délégation spéciale

Les membres de la délégation spéciale sont invités à procéder à l'élection de son Président, au scrutin secret à la majorité absolue des membres. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'Egalite de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Patrick PERREARD se porte candidat.

Il est procédé aux opérations de vote, sous l'autorité de Madame Claude COMET.

1er tour de scrutin -
Résultats du scrutin :

- Nombre de membres présents :3
- Nombre de votants : 3
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 3

Monsieur Patrick PERREARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président de la délégation spéciale de NANTUA . Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

3- Election des vice-présidents

Sur proposition de Monsieur Patrick PERREARD, la délégation spéciale, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe à 2 le nombre de vice-présidents de la délégation spéciale, afin que chaque membre puisse concourir à l'administration de la commune et assurer la continuité du service public.

Election du 1er Vice-président

Madame Claude COMET se porte candidat.

Chaque membre procède au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

- Nombre de membres présents : 3
- Nombre de votants : 3
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 3

Madame Claude COMET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 1er Vice-président de la délégation spéciale et immédiatement installé dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 001-210102695-20261117-852026-AI

Département de l'AIN

Arrondissement de NANTUA **COMMUNE DE NANTUA**

Canton de NANTUA

Election du 2eme Vice-président

Monsieur Jean-Pierre ROUSSELLE se porte candidat.

Chaque membre procède au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

- Nombre de membres présents : 3
- Nombre de votants : 3
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 3

Monsieur Jean-Pierre ROUSSELLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 1er Vice-président de la délégation spéciale et immédiatement installé dans ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h

Fait à NANTUA, le 17 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ROUSSELLE

MAIRIE DE NANTUA (AIN)

Le Président de la délégation spéciale,
Patrick PERREARD

Le 1er Vice-président,
Claude COMET

Le 2eme Vice-président,
Jean-Pierre ROUSSELLE